

Istres, le 4 janvier 2016

## **RÈGLEMENT DE L'OPEN JEUNES INDIVIDUEL** **LIGUE PACA**

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

### **Article 1 : Conditions de Participation**

L'open Jeunes Individuel est ouvert à tous les joueurs ou joueuses licenciés traditionnels à la FFTT pour la saison en cours, appartenant aux catégories jeunes.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

L'inscription est fixée à 5 € par joueur engagé. Les factures seront envoyées aux Clubs.

Les clubs devront faire parvenir les inscriptions de leurs joueurs via les questionnaires dans Espace Mon Club la Ligue pour le lundi (20 heures) précédent la compétition au plus tard.

Aucune inscription ne sera prise après cette date.

### **Article 2 : Conditions Matérielles**

Des balles blanches en celluloïd seront fournies par l'organisation.

### **Article 3 : Déroulement des parties**

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

### **Article 4 : Surclassement**

La Commission Jeunes se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur (liste PES).

### **Article 5 : Tableaux**

7 tableaux sont organisés :

1. Tableau Poussins Mixte

2. Tableau **Benjamins Garçons**

3. Tableau **Minimes Garçons**

4. Tableau **Cadets Garçons**

5. Tableau **Juniors Garçons**

6. Tableau **Benjamines / Minimes Filles**

7. Tableau **Cadettes / Juniors Filles**

Certains tableaux pourront être regroupés en fonction du nombre d'inscriptions.

### **Article 6 : Formule de la compétition**

Le déroulement est identique pour tous les tableaux : poules de trois joueurs puis tableau à élimination directe avec tableau KO.

Cependant, chaque compétiteur est assuré de faire au moins 4 parties dans la journée.

Toutefois, en fonction du nombre d'engagés, le Juge Arbitre ou la commission « jeunes » pourra modifier la compétition afin de respecter le côté sportif.

### **Article 7 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

**Article 8 : Réclamation**

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale, en concertation avec la Commission Jeunes.

**Article 9 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

**Responsables de l'épreuve : Equipe Technique Régionale**